

François VILLEROY de GALHAU, nouveau Gouverneur de la Banque de France

La nomination de François Villeroy de Galhau au poste de Gouverneur de la Banque de France a été validée par la commission des Finances de l'Assemblée nationale (à 79 %) et celle du Sénat (à 78 %). Lors de ses auditions, François Villeroy de Galhau a notamment présenté sa vision des missions de la Banque de France, reposant sur trois piliers : « la stratégie monétaire, le service économique pour la collectivité nationale et la stabilité financière pour une meilleure prévention des crises ». Concernant la stratégie monétaire, il a indiqué « je crois que la politique monétaire active menée aujourd'hui avec Mario Draghi est la bonne pour tendre vers une inflation proche de 2 % ». « Cette politique monétaire est nécessaire aussi pour soutenir la croissance, même si elle ne peut y suffire », a-t-il ajouté. Concernant le service économique pour la collectivité nationale, il a souligné que la Banque de France « doit d'abord apporter, notamment aux élus, le meilleur diagnostic possible sur la conjoncture, la situation des entreprises, les financements en soutien du développement ». Concernant la stabilité financière, il a souligné que celle-ci « a son volet individuel pour garantir la sécurité de l'épargne », mais qu'elle « exige aussi un volet collectif : le renforcement de la réglementation financière et la surveillance des risques d'enchaînement dits macro-prudentiels ».

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU à l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cfiab/14-15/c1415107.pdf>

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU au Sénat : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150928/fin.html#toc7>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 22 octobre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les achats d'actifs se poursuivent sans difficultés et ont toujours une incidence favorable sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Par ailleurs, le Conseil a suivi attentivement les informations disponibles depuis sa réunion de début septembre : « Alors que la demande intérieure dans la zone euro demeure soutenue, les préoccupations concernant les perspectives de croissance sur les marchés émergents et les répercussions éventuelles, pour l'économie, des évolutions observées sur les marchés financiers et des matières premières continuent d'indiquer des risques à la baisse pour les perspectives de croissance et d'inflation. En particulier, la vigueur et la persistance des facteurs qui ralentissent actuellement le retour de l'inflation à des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme requièrent une analyse approfondie. Dans ce contexte, le degré de l'orientation accommodante de la politique monétaire devra faire l'objet d'un réexamen lors de notre réunion de politique monétaire qui aura lieu en décembre, lorsque les nouvelles projections macroéconomiques des services de l'Eurosystème seront disponibles. Le Conseil des gouverneurs est disposé à agir et est en mesure de le faire en utilisant, le cas échéant, tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée. En particulier, il rappelle que le programme d'achats d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous continuerons à mettre pleinement en œuvre les achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. Ces achats devraient être effectués jusque fin septembre 2016, ou au-delà si nécessaire, et en tout cas jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

OCDE

Rapport de l'OCDE : Réformer les règles fiscales internationales pour endiguer l'évasion fiscale des entreprises multinationales

« La mondialisation a ouvert aux entreprises multinationales des possibilités de réduire considérablement leur charge fiscale, en recourant à des dispositifs permettant soit de faire disparaître des bénéfices, soit de les transférer artificiellement vers des zones à fiscalité faible ou nulle. C'est ce phénomène que désigne l'expression « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) ». [...] Les pertes de recettes imputables au phénomène de BEPS sont estimées entre 100 et 240 milliards de dollars US par an, soit entre 4 % et 10 % des recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à l'échelle mondiale. » Ce rapport, qui préconise la réalisation de 15 actions pour endiguer le phénomène, sera examiné par les chefs d'état lors du sommet des ministres des finances du G20. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps-rapports-finaux-2015.htm>

Publications au Journal Officiel

LOI n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) : <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/10/14/OMEX1505701L/jo>

Décret n° 2015-1292 du 15 octobre 2015 relatif au taux du crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche et d'innovation dans les départements d'outre-mer :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031327432&dateTexte=&categorieLien=id>

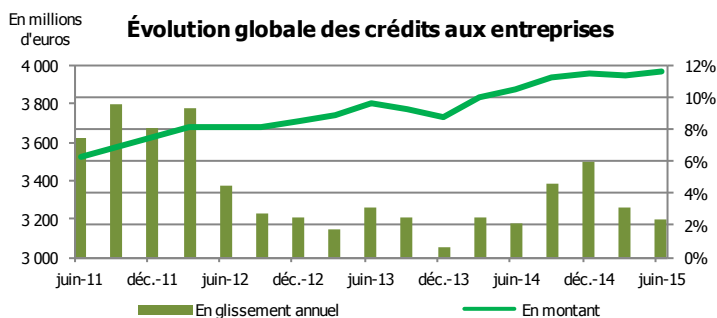
LOI n° 2015-1236 du 7 octobre 2015 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (1) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031278879&dateTexte=&categorieLien=id>

SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Des indicateurs financiers bien orientés au 2^e trimestre 2015

L'encours des crédits consentis à l'économie, qui totalise 8,6 milliards d'euros, continue de croître mais à un rythme plus modéré que l'année précédente (+2,0 % après +5,5 % à fin juin 2014), malgré la chute des crédits octroyés aux « autres agents » sur un an (-20,5 % contre +67,2 % à fin juin 2014). Les crédits aux entreprises s'inscrivent en hausse sur douze mois (+2,3 % après +2,1 % à fin juin 2014), tirés par la progression des crédits immobiliers (+5,4 %). En parallèle, l'encours sain des crédits aux ménages enregistre une augmentation identique à celle de juin 2014 (+3,8 %). Les crédits alloués aux collectivités locales affichent pour leur part une croissance plus soutenue (+7,8 % contre +3,5 % à fin juin 2014).



Source : Iedom

À 7,8 milliards €, la collecte nette d'actifs financiers est également en progression (+4,6 % contre +3,4 % à fin juin 2014), tirée par la croissance des dépôts à vue des entreprises (+27,7 %).

Observatoire des tarifs bancaires : publication du rapport d'activité 2014-2015

Le présent rapport couvre la période d'avril 2014 à avril 2015. Après un focus consacré aux dispositions législatives sur les tarifs bancaires outre-mer, au rapport « Constans » de juillet 2014 et aux accords de concertation signés en Guadeloupe et en Martinique au premier semestre 2015 dans l'esprit du rapport Constans, ce rapport d'activité analyse l'évolution des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM entre avril 2014 et avril 2015. Dans toutes les géographies de la zone IEDOM, les tarifs bancaires ont été majoritairement orientés à la baisse. Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole. La publication de ce rapport d'activité de l'observatoire de l'IEDOM (et de celui de l'IEOM) a été accompagnée, comme les années précédentes, de la publication du rapport de l'observatoire des tarifs bancaires du CCSF (Comité consultatif du secteur financier) pour la métropole. Pour plus d'informations, consulter le site de l'IEDOM : <http://www.iedom.fr>

Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2014 : une économie en sourdine

Selon la récente publication CEROM, en 2014, l'économie guadeloupéenne ne montre pas de réel signe de reprise mais se maintient par rapport à 2013 avec une croissance de 0,9 %, légèrement supérieure à celle de la France entière (+0,2 %). Dans un contexte où l'inflation est quasi nulle (+0,3 %), la consommation des ménages se redresse légèrement et augmente de 0,7 % en volume. En lien avec cette légère hausse de la consommation, les importations dédiées aux ménages (alimentation, vêtements et véhicules automobiles) augmentent de 2,2 %. En revanche, du côté des entreprises, la demande est faible. Les importations d'équipements mécaniques, de matériels électrique, électronique et informatique diminuent fortement et les importations de ciment chutent de 15 %. Le repli de la construction pèse négativement sur l'emploi de ce secteur et affecte l'investissement qui diminue de 7,0 % en volume. Autre composante de la croissance, la consommation des administrations publiques augmente de 1,3 % en volume, à cause notamment d'une hausse de la masse salariale. Ces comptes économiques rapides de la Guadeloupe sont établis dans le cadre du partenariat CEROM, entre l'Insee, l'IEDOM et l'AFD. La publication CEROM est disponible sur le site <http://www.cerom-outremer.fr>

Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier la note « Évolutions monétaires à la Guadeloupe » relative au 2^e trimestre 2015 ainsi que la note « Coût du crédit à la Guadeloupe et dans les autres DOM » relative au mois d'avril 2015. Ces notes sont téléchargeables librement sur le site : <http://www.iedom.fr/>

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Plan logement Outre-mer : objectif de 10 000 logements par an dans les Outre-mer

Le 22 septembre 2015, la ministre des Outre-mer George Pau-Langevin participait au 76^e Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat. Lors de ce congrès, George Pau-Langevin a rappelé l'objectif du Plan logement Outre-mer, lancé en mars 2015, relatif à la production de 10 000 logements sociaux par an, neufs ou réhabilités. La ministre des Outre-mer a également présenté ses priorités pour les prochains mois : améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide au logement Outre-mer pour accélérer le montage et l'instruction des dossiers, conforter les moyens fiscaux et budgétaires dédiés au logement Outre-mer, et enfin accélérer la déclinaison régionale du Plan logement Outre-mer.

Adoption définitive du projet de loi d'actualisation des Outre-mer

Le projet de loi d'actualisation du droit des Outre-mer a été adopté définitivement par le Sénat et l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre 2015. Ce texte procède à une actualisation du cadre juridique dans lequel évoluent les territoires ultramarins. Selon le ministère des Outre-mer, le projet de loi programme entre autres la fin de l'itinérance téléphonique, c'est-à-dire la fin des surcoûts liés aux appels vocaux et aux minimes messages entre les Outre-mer et l'hexagone. En matière d'aménagement du littoral aux Antilles, le projet de loi programme la fin des agences des cinquante pas géométriques.

Baisse du prix des carburants au mois d'octobre 2015

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz soient révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent. On constate en septembre 2015 une légère hausse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de 0,4 %. La moyenne des cotations du gazole est également en légère hausse (+0,5 %) alors que celle du super sans plomb accuse une forte baisse (-12 %). Le prix du gaz est en hausse de 12 %. Ces tendances résultent du ralentissement de l'activité économique mondiale et plus particulièrement des pays émergents. Elles s'expliquent également par la chute de consommation d'essence aux États-Unis en septembre et par une hausse significative de la consommation de gazole en Europe. Enfin, le dollar s'est déprécié par rapport à l'euro, entraînant un léger effet positif sur la baisse des prix : le cours de l'euro face au dollar est passé en moyenne de 1,103 en août à 1,124 en septembre 2015.

Au 1^{er} octobre 2015, le prix de l'essence sans plomb baisse de 13 centimes par rapport au mois précédent et s'établit à 1,35 €/l. Le prix du gazole diminue pour sa part de 4 centimes et s'élève à 1,13 €/l. Source : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>

Visite ministérielle en Guadeloupe

La Ministre des Outre-mer George Pau-Langevin était de passage en Guadeloupe du 22 au 25 octobre 2015. Lors de sa visite, George Pau-Langevin a procédé à l'inauguration de l'usine de production d'eau potable du Lamentin. Elle a également signé le « Pacte pour l'emploi » proposé par l'Union des Entreprises MEDEF Guadeloupe

Signature du « Pacte pour l'emploi »

Lors de sa visite en Guadeloupe, Georges Pau-Langevin a signé le 23 octobre 2015 le « Pacte pour l'emploi » proposé par l'Union des Entreprises MEDEF Guadeloupe. Il lie l'État, la Région, le Département et l'Union des Entreprises MEDEF Guadeloupe. Il a pour objectif principal d'embaucher 700 jeunes de moins de 30 ans d'ici la fin de l'année 2017. Le pacte repose notamment sur la mise en place d'un guichet unique, ce dernier ayant pour fonction selon l'UDE MEDEF Guadeloupe, « de centraliser toutes les formalités administratives nécessaires pour la mobilisation des concours permettant la compensation intégrale des charges patronales et salariales jusqu'à 2,5 SMIC » et d'assister « à la mise en place du contrat de travail ».

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Saint-Martin : mise en place du certificat de formation à la gestion associative

Le 5 octobre 2015, Initiative Saint-Martin Active et plusieurs de ses partenaires ont annoncé la mise en place du certificat de formation à la gestion associative (CFG). La formation sera assurée par l'association pour la formation professionnelle Caraïbe (AFPC). Elle sera destinée aux dirigeants associatifs, bénévoles et salariés, qui auront la possibilité de valider des acquis et des compétences.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Août	2015	131,3 128,4	0,5 % 0,3 %	0,5 % 0,0 %
Demandeurs d'emploi (Source : Diefct)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Août	2015	58 120	0,1 %	1,8 %
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Août	2015	137,9 1 655,7	- -	-9,5 % -1,0 %
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Août Cumul annuel	2015	278 2 637	-13,4 % -	-2,1 % -2,1 %
Vulnérabilité des ménages (Source : Jedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Août	2015	19 862 217	2,8 % -27,2 %	-2,1 % -55,7 %

INDICATEURS SECTORIELS

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Août	2015	214 697	13,3 %	3,1 %
Trafic maritime (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Août	2015	265 410 92 926	-4,4 % 10,6 %	8,7 % -1,9 %
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Septembre Cumul annuel	2015	1 200 10 712	28,5 % -	-9,8 % 1,2 %
Consommation de ciment (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Septembre Cumul annuel	2015	16 653 147 953	21,9 % -	3,6 % -0,7 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

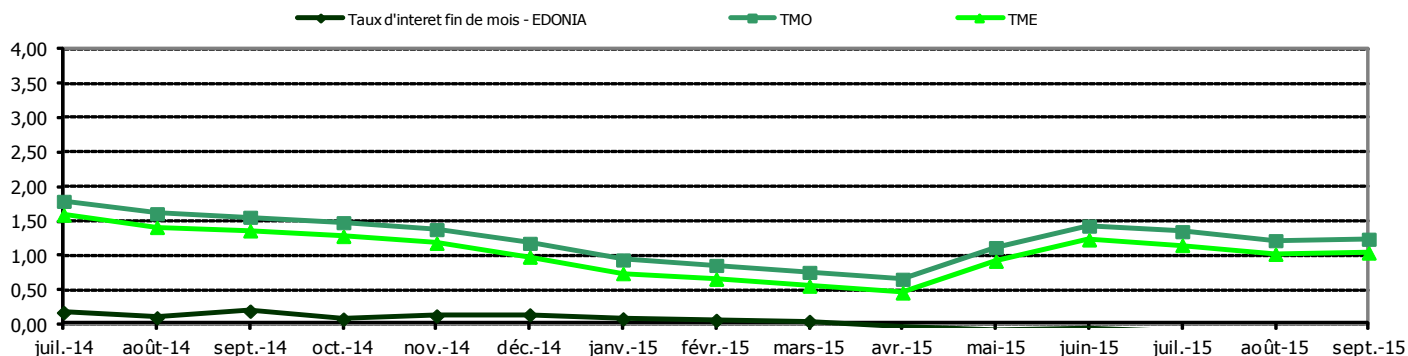
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème		taux	0,05%	date d'effet	10/09/2014		
Taux de la facilité de prêt marginal			0,30%		10/09/2014		
Taux de la facilité de dépôt			-0,20%		10/09/2014		
Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015							
Créances de personnes physiques			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)				
(Hors besoins professionnels) :	4,29%	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*		
		0,75%	0,75%	1,25%	2,00%		
Autres cas :	0,99%				CEL*		
					0,50%		
			* hors prime d'Etat				
Taux d'intérêt fin de mois - EONIA			Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR				
Jun	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,1220%	-0,1130%	-0,0400%	0,0290%	0,1420%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Jun	Juillet	Août	Septembre	Jun	Juillet	Août	Septembre
1,23%	1,15%	1,02%	1,04%	1,43%	1,35%	1,22%	1,24%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

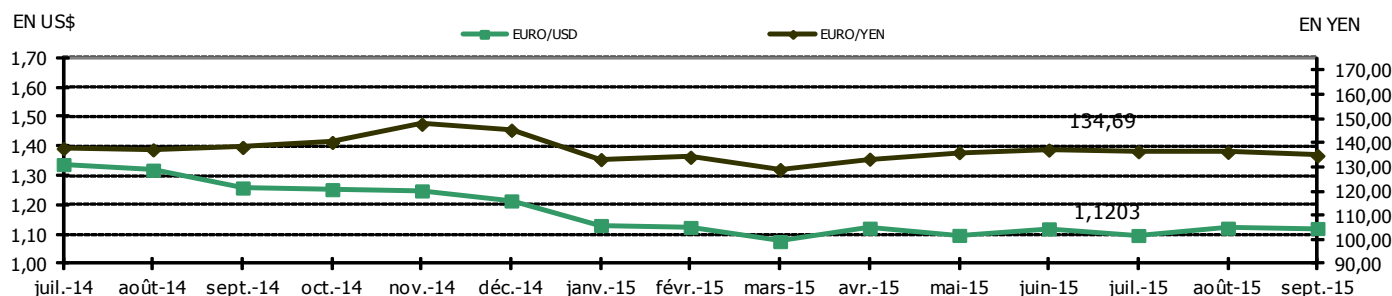
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1203	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,4984	EURO/SRD (Surinam)	3,6884
EURO/JPY (Japon)	134,6900	EURO/BWP (Botswana)	11,7962	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0007
EURO/CAD (Canada)	1,5034	EURO/SCR (Seychelles)	14,5869	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5817
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7385	EURO/MUR (Maurice)	39,5891	EURO/BBD (La Barbade)	2,2355
EURO/SGD (Singapour)	1,5921	EURO/BRL (Brésil)	4,4808	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0855
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6824	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0327	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,2944	EURO/XCD (Dominique)	3,0178	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : J-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achevé d'imprimer le 26 octobre 2015 - Dépôt légal : octobre 2015 - ISSN 1240- 3806